

Rapport Annuel d'Activité 2023

Centre
Hospitalier
Valvert



Sommaire

1 Vie institutionnelle

Appels à projets.....	P 6
État d'avancement du Projet d'établissement.....	P 8
Qualité et gestion des risques.....	P 9
Qualité Gestion des Risques en 2023	P 10
Renouvellement de la Présidence de la CME.....	P 11
Programme culturel 2023.....	P 12

2 Usagers

Droits des patients et protection des majeurs	P 16
Nouveau Livret d'Accueil	P 18
Pair aideance et réhabilitation psychosociale	P 19
Nomination d'un référent handicap	P 22
Synthèse de l'année 2023 relative au travail institutionnel sur le moindre recours à l'isolement	P 23

3 Fonctions médico-techniques et supports aux soins

Pharmacie & Finances	P 29
Achats & Logistique	P 29
Renouvellement d'autorisation de la pharmacie à usage intérieur & Département d'Information Médicale	P 30
Rapport isolement contention	P 34
Rapport DPO	P 40
Programme Hop'en	P 43

4 Annexe : Activité des pôles cliniques

Vie Institutionnelle

SOMMAIRE

Appels à projets

État d'avancement du Projet
d'établissement

Qualité et gestion des risques

Qualité Gestion des Risques

Renouvellement de la Présidence
de la CME

Programme culturel 2023

Appels à projets



559 000 € ont été obtenus pour :

1

Renforcer les soins somatiques pour les patients hospitalisés,

2

Amorcer la pérennisation de l'équipe de réhabilitation psychosociale

3

Renforcer les CMP IJ Hugues et Allauch,

4

Renforcer les parcours adolescents,

5

Renforcer la prise en charge des enfants confiés.

Les instances

- 9 séances du **Directoire**. Renouvellement de sa composition en octobre 2023 : fin de fonctions de Mme le Dr Toy-Riont, arrivées des Dr. Pigeon et Lagier.
- **Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-technique** pour 2023 : 5 réunions dont la 1ère le 26 janvier qui a permis la mise en place de la nouvelle composition suite aux élections de novembre 2022.
- **6 réunions du Comité Social d'Établissement** et **5 réunions de la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail**.
Mise en place du CSE et de la Formation spécialisée suite aux élections professionnelles du mois de décembre 2023
- **Commission Médicale d'Établissement** : la CME s'est réunie à 5 reprises en 2023. Elle a poursuivi son travail en lien avec le collège médical qui, par ses travaux, favorise l'efficacité et la réactivité des prises de décisions collégiales.

L'année a été marquée par :

- Le départ à la retraite du Dr Christian Védie, Président de la CME, et l'élection du Dr Tiphaine Krouch, Présidente de la CME, pour terminer le mandat en cours (2021-2025).
- La visite de certification
- Les groupes de travail pour limiter le recours aux chambres d'isolement. Réflexion sur l'ensemble de l'établissement pour la réduction de leur utilisation a été poursuivie.
- L'unité de la Thérapie familiale a été créée.
- Les groupes de travail du GHT : le CH Valvert est investi dans de nombreux groupes de travail du GHT dont 7 chantiers de la filière psychiatrie, CMG, COMEXIH, fédération de recherche
- Le problème des effectifs médicaux et de l'attractivité médicale : la CME se préoccupe du problème des effectifs médicaux et veille à l'accueil des internes et des jeunes médecins.
- Le collège médical a poursuivi très régulièrement ses travaux. Il s'est réuni 11 fois en 2023 avec un taux de participation toujours très élevé (54,5%).

État d'avancement du Projet d'établissement

Etat d'avancement du Projet d'établissement - Synthèse 2023

Volet	Nombre d'actions inscrites au PE	Nombre d'actions engagées ou réalisées en 2023	Nombre d'actions engagées ou réalisées en cumulé depuis 2021	% de réalisation
Projet médico-soignant	29	10	19	66,00%
Projet précarité	9	1	8	89,00%
Management de la qualité et de la gestion des risques	46	40	43	93,00%
Schéma directeur du SI	28	19	22	79,00%
Projet des activités supports au soin	27	8	19	70,00%
Projet social	30	26	28	93,00%
Volet culturel	12	12	12	100,00%
Volet écoresponsable	32	26	SO	81,00%
Volet gouvernance te management participatif	13	11	13	100,00%
Volet usagers	11	5	8	73,00%
Total	237	158	172	73,00%

Qualité et gestion des risques

Comitologie de la Direction des soins et de la qualité en 2023 :

- ↳ COQUASS : 2 séances
- ↳ Soma Douleur : 1 réunion

- ↳ CLIN : 2 séances
- ↳ CLAN : 2 séances

Signalement enregistrés (FEI) sur l'année 2023



	2021	2022	2023
EI	180	175	294
EIAS EPR	46	137	237
EIAS EIG	4	1	2
Total	230	313	533

↳ Satisfaction adultes et personnes âgées : 80 % de taux de participation, 14 % taux de retour des questionnaires Patients en 2023 en sortie d'hospitalisation temps plein (contre 10 % en 2022)

FEI : Fiche d'Évènement Indésirable
 EI : Évènement Indésirable
 EIAS : Évènement Indésirable Associé aux Soins
 EIG : Évènement Indésirable Grave
 EIG : Évènement Porteur de Risque

Patients satisfaits en sortie d'hospitalisation à temps plein	93%	Accès à l'unité de soins	92%	Informations des droits des patients
	97%	93%	Prise en charge médico-soignante	83%

↳ Satisfaction infantio-juvénile et soins de l'autisme

	Enquête de prévalence		Campagne annuelle	
	2018	2021	2022	2023
Nombre de questionnaires recueillis	72	157	155	186
Nombre d'unités ayant participé à l'enquête	5	12	11	13

Patients satisfaits de leur suivi et accompagnement en extra hospitalier	95%	Accès à l'unité de soins	93%	Informations des droits des patients
	96%	95%	Prise en charge médico-soignante	91%

Qualité Gestion des Risques en 2023

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ
**Qualité
des soins
confirmée**

Établissement
certifié

Le Centre Hospitalier Valvert est certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS) – **Qualité des Soins Confirmée**. La dernière visite de certification HAS s'est déroulée en octobre 2023. Le Centre Hospitalier Valvert est certifié avec un **score global de 91,6 %** de conformité aux attendus. Pour définir le niveau de qualité des soins, la HAS a déployé 5 méthodes (patient traceur, traceur ciblé, parcours traceur, audit système et observations) pour évaluer les **106 critères** applicables au Centre Hospitalier Valvert.

Ce score établi par chapitre est respectivement de :



Signalements et analyse des événements indésirables :

Le nombre total de signalements d'événements indésirables a augmenté très sensiblement en 2023 (+70%). Les signalements concernant la sécurité des biens et des personnes représentent la principale source de signalements en 2023 (25%), suivis par les signalements d'actes de violence, de dysfonctionnements logistiques (20%) et de dommages corporels (18%). Cette année, 13 signalements de violence ont été effectués sur la plateforme de l'ONVS (Observatoire National des Violences en Santé). La cellule d'analyse des événements indésirables s'est réunie 11 fois

en 2023 et a analysé 533 signalements dont 294 événements indésirables et 239 événements indésirables associés aux soins. Près de 97% des déclarations enregistrées en 2023 ont fait l'objet d'une clôture, 12 signalements ont été approfondi en retours d'expériences pluridisciplinaires (RETEX) avec plans d'actions et suivis spécifiques.

Renouvellement de la Présidence de la CME

Le Docteur Christian Védie, psychiatre au secteur 8 a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté l'établissement en juin 2023. Il a ainsi quitté ses fonctions de Président de la CME qu'il occupait depuis le 6 octobre 2015. Le Docteur Tiphaine Krouch, pédopsychiatre au secteur 4 et vice-présidente de la CME a assuré son intérim jusqu'à son élection du mois de le 26 septembre 2023, date à laquelle, elle a été officiellement installée dans la fonction pour terminer les deux années de mandat restant.

Christian Védie s'est particulièrement investi dans les sujets à forts enjeux pour l'établissement, tels que Le dossier des urgences psychiatriques marseillaises qui l'ont l'a mobilisé lors de nombreuses réunions, interventions et réflexions à ce sujet tout au long de ses 2 mandats.

Il a également particulièrement œuvré dans à l'élaboration du projet médico-soignant partagé, démarche qui a nécessité 10 réunions organisées entre le 21 janvier 2020 et le 12 janvier 2022 par le Président de la CME et la directrice des soins, Madame Claudine Clément, et réunissant un comité de 27 représentants de tous les secteurs de Valvert: infirmiers, cadres de santé, cadres supérieurs de santé, assistants sociaux, cadre socio-éducatif, assistantes médico-administratives, psychologues, psychomotriciens et représentants des usagers, afin de porter notamment le sujet des alternatives à l'isolement.

Il a aussi impulsé la modification du Règlement Intérieur de la CME qui a entraîné la suppression des élections des membres de la CME. Tous les médecins sont désormais membres et il n'y a plus de quorum, ce qui a contribué à une simplification de l'organisation des séances de la CME. Il a contribué à promouvoir la répartition des missions, pour permettre à tous les médecins de participer à la vie institutionnelle. Les missions responsabilités au sein des différentes commissions sont réparties partagées entre les médecins en fonction de leurs souhaits ou de leur appétence. Enfin, les engagements en matière de développement durable de la CME ont permis de dématérialiser intégralement, depuis 2015, l'ensemble des documents de l'instance, dorénavant déposés sur intranet.

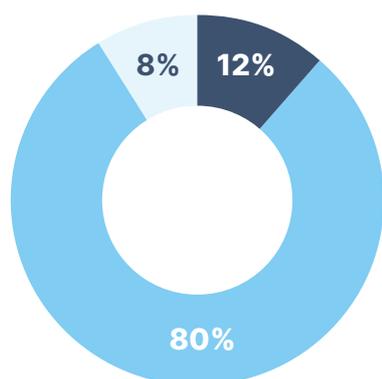
Il laisse à l'établissement un bilan remarquable et une carrière engagée dont il a su partager les enseignements.

Programme culturel 2023

Chaque année un important programme culturel est déployé au Centre Hospitalier Valvert, avec des artistes professionnels en lien avec les équipes de soins, les patients et des personnes extérieures (anciens usagers, famille et proches). Ces propositions artistiques bénéficient du soutien du dispositif « Culture et Santé, Dépendances et Handicap » de l'ARS, DRAC PACA et REGION SUD. Ils sont le fruit d'une réflexion entre les structures culturelles partenaires, les artistes, et le CH Valvert (patients et personnel).

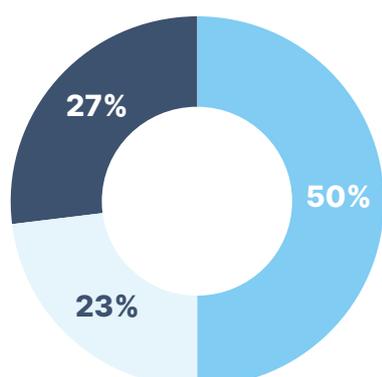
Les 5 partenaires culturels accueillis en 2023 :

- ↘ Ballet Julien Lestel (Danse)
- ↘ Théâtre La Cité (Théâtre)
- ↘ Les Correspondances de Manosque (Littérature/exposition)
- ↘ Ose l'Art (Radio)
- ↘ Compagnie Indalo (Musique)



Nombres de personnes

- Entre 12 et 25 ans (8 personnes)
- Entre 25 et 65 ans (55 personnes)
- Entre 65 ans et + (6 personnes)



Répartition des publics

- Personnes extérieures (35 personnes)
- Patients hospitalisés (50 personnes)
- Personnels du CH Valvert (30 personnes)



Cie Indalo / Radio Babel : Restitution / concert.
Copyright : JM



Théâtre La cité, restitution atelier, Biennale des Ecritures du Réel.
Copyright : Laura Blanvillain

Usagers

SOMMAIRE

Droits des patients et protection des majeurs

Nouveau Livret d'Accueil

Pair aidance et réhabilitation psychosociale

Nomination d'un référent handicap

Synthèse de l'année 2023 relative au travail institutionnel sur le moindre recours à l'isolement

Droits des patients et protection des majeurs

Le service de protection des majeurs :

- gère les mesures de 106 personnes en 2023

Le Bureau des entrées :

- a facturé 1 600 094 € en 2023
- a géré 360 mesures d'hospitalisations à la demande d'un tiers et 63 mesures de SDRE.

Le service de relation avec les usagers a traité :

Année de référence	2023			
Indicateur Etablissement / Pôle	ETS	IJSA	Adulte	PPA
Plaintes Réclamations				
Nb de plaintes réclamations reçues	30*	3	25	1
Nb de plaintes réclamations traitées	30	3	25	1
Droits des Patients				
Nb de demandes d'accès au Dossier Médical	34	2	29	3
Nb de réquisition judiciaire	89**	4	74	2
Nb de demandes d'interprétariat	285	194	90	1

* dont 1 plainte ne concerne pas notre établissement

** dont 9 réquisitions concernant : patients inconnus ou noms d'agents

Interprétariat :

- ✓ Mise en place de la plateforme de prise de RDV avec le prestataire en mars 2023
- ✓ 285 demandes
- ✓ 328 heures d'interprétariat dont 225 pour le PIJSA et 100 pour le Pôle de psychiatrie générale
- ✓ 17 094 € de budget
- ✓ Environ 40 langues proposées avec autant de dialectes
- ✓ Nouveauté 2023 : interprétariat en langues des signes

Service social

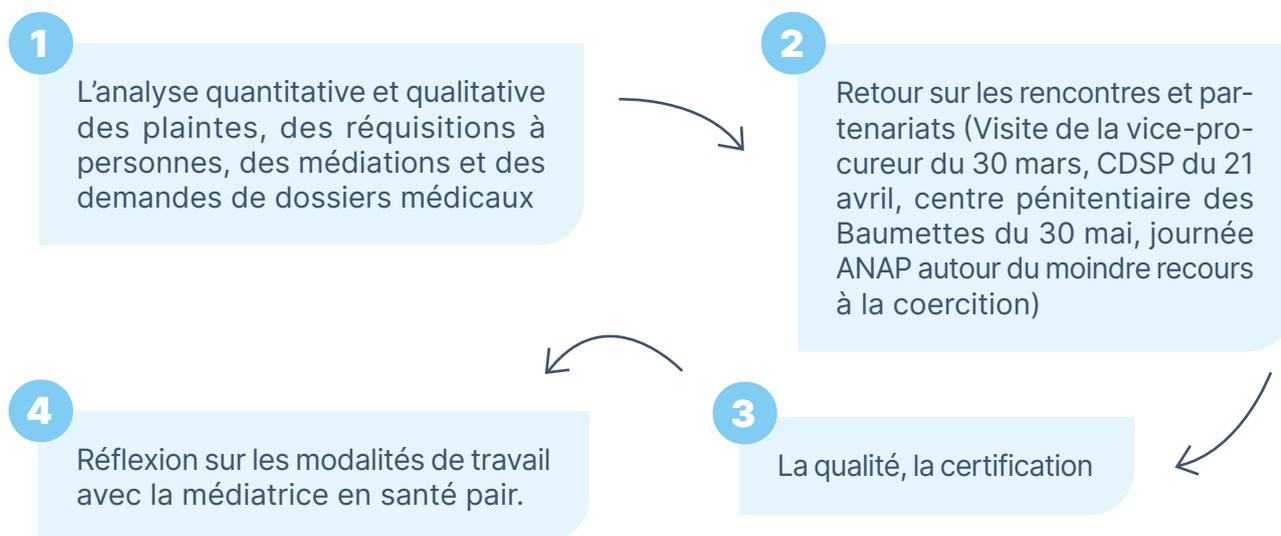
- ↘ Changement d'encadrement suite au départ en retraite de Mme Hanen et arrivée de Mme Hernandez comme cadre socio-éducative au mois d'avril.
- ↘ Une assistante de service social affectée à temps partiel au service des ressources humaines: 57 actions d'accompagnement du personnel en 2023.
- ↘ Le Service social et éducatif comptait 38 professionnels socio-éducatifs au 31 décembre 2023 dont 25 assistants de service social et 13 éducateurs spécialisés.
- ↘ Partenariat CPAM: 341 dossiers PUMA (Protection Universelle Maladie) et CSS (Complémentaire Santé Solidaire) présentés sur l'année, soit plus de 31% d'augmentation sur 2 ans.

5 réunions de la Commission des Usagers (CDU) en 2023

La Commission des Usagers (CDU) veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches. Elle contribue par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

La composition de la CDU a été renouvelée le 03 décembre 2022 pour un mandat de 3 ans sur décision de l'ARS.

Les thématiques traitées :



Les actions déployées :

1. La mise à jour du règlement intérieur de la CDU.
2. La préparation de la visite de certification d'octobre 2023.
3. Actions du projet des usagers : soutenir le lien entre les usagers et les structures de soins (permanences accueil des usagers à la Socio, journée d'animation kit « histoires de droits »), faire émerger de nouveaux espaces avec les usagers et les professionnels (permanence des associations de familles à la Réhab, fonds documentaire pour les patients à la Documentation), favoriser la communication et l'information auprès des professionnels et des patients (participation des RU aux groupe de travail institutionnels, rédaction d'articles).

Nouveau Livret d'Accueil

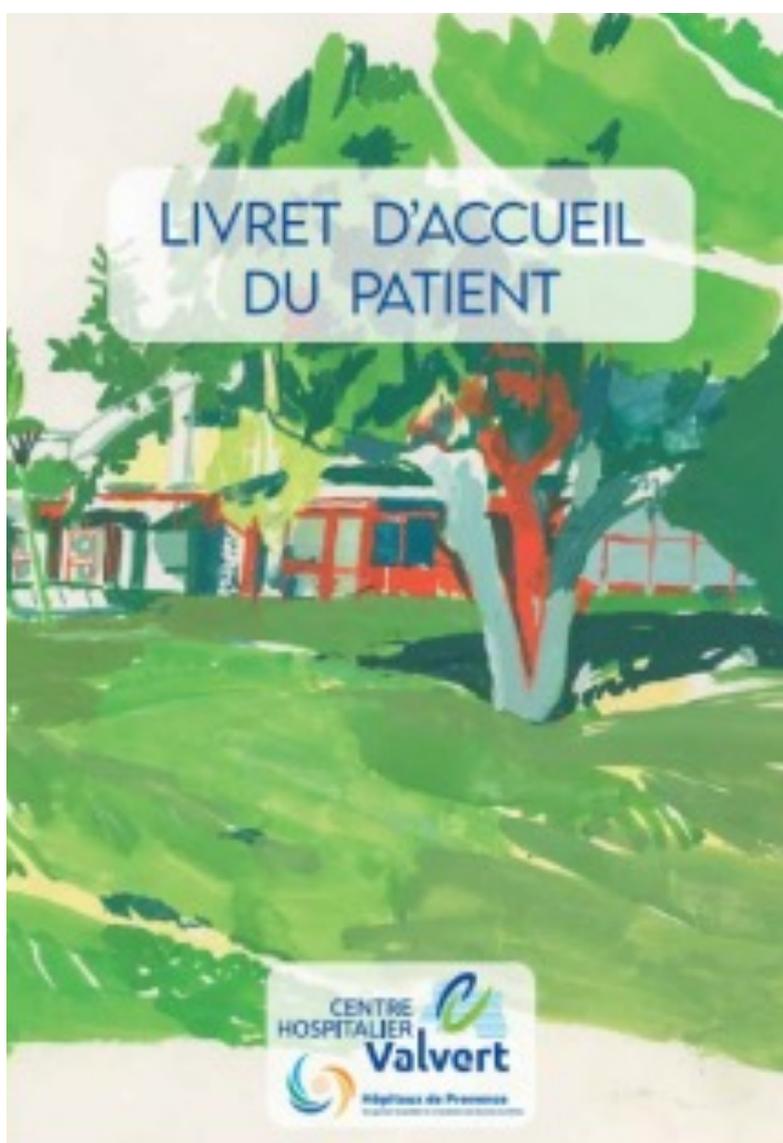
Un nouveau livret d'accueil des patients a été mis en circulation au mois d'avril 2023. Il a été refondu dans son intégralité afin de se conformer à l'arrêté du 15 avril 2008 relatif au contenu du livret d'accueil des établissements de santé et dans le but de proposer un document actualisé agréable aux usagers de l'établissement.

Son contenu a fait l'objet de groupes de relecture associant un maximum d'interlocuteurs afin d'organiser une consultation la plus large possible : soignants, médecins, professionnels de l'établissement, usagers et partenaires. Cette rédaction a été soumise à l'ensemble des instances en décembre 2022 pour permettre de travailler sa forme au cours du premier trimestre 2023.

Il est ainsi illustré de dessins réalisés par l'artiste Benoit Guillaume, accueilli en résidence à Valvert dans le cadre des projets Culture et Santé co financés par la DRAC, l'ARS et la Région.

Il s'agit donc de dessins inédits de l'établissement et de ses usagers, qui égayent le propos et personnalisent ce document d'information essentiel à l'accueil des usagers.

Les services peuvent le commander auprès du magasin et chaque usager doit se voir remettre un exemplaire.



Pair aideance et réhabilitation psychosociale

L'unité mobile de Réhabilitation psychosociale du CH Valvert est située au rez-de-chaussée de l'UMA 9. C'est une unité intersectorielle qui dépend du pôle de psychiatrie adulte.

Données de l'activité

AMBULATOIRE			
	2022	2023	2023 versus 2022
File active	51	94	184%
Actes	512	1256	245%
Nombre de patients Perm emploi	7	34	
Nombre de patients Working First	5	8	
Nombre de patients réhospitalisés	4	2	

8 places disponibles au sein du dispositif de job coach du Working First :

- 3 patients ont pu effectuer un retour en emploi
- 3 bénéficiaires en formation

L'équipe a accueilli en septembre Mme Lydia BLIDI, Médiatrice de Santé Pair, mise à disposition par la plateforme ESPER PRO à raison de 2.5 jours par semaine, intervenante formée au soutien de ses pairs et au travail en réseau qui utilise son savoir expérientiel, des connaissances en droits des usagers et soutient le développement de pratiques orientées rétablissement. Le service a également accueilli une interne en novembre 2023, à raison de 3 demies journées par semaine.

Présentation de l'activité

L'équipe s'est attachée à développer son activité, avec une forte montée en charge. Les modalités de fonctionnement se sont progressivement précisées, dans un partenariat incluant désormais l'ensemble des secteurs adultes. Les spécificités apportées par chaque professionnelle de l'équipe se dessinent, elles sont également de mieux en mieux repérées dans l'établissement. Le travail de partenariat avec les secteurs d'origine est maintenu de manière systématique: cette coordination est essentielle.

La fonction d'accompagnement autour de la question « travail » est très bien repérée. L'équipe observe qu'à travers cette demande, d'autres types de demandes peuvent émerger, plus proches de besoins propres que de projections idéalisées. Les prises en charge en psychomotricité trouvent régulièrement leur utilité chez des patients pour qui la verbalisation peut être difficile. Ils sont régulièrement une voie d'entrée en réhabilitation psychosociale.

Les bilans neuropsychologiques, parfois prolongés par un suivi en remédiation cognitive, sont plébiscités par des patients aux profils complexes. Ce type de bilan relativement structuré, peut favoriser une redéfinition plus précise des modalités de soin, y compris chez des patients symptomatiques et réticents aux soins (ex réorientation au décours vers une prise en charge en HDJ auparavant refusée). La restitution de certaines fonctions conservées malgré les troubles est de nature à renforcer l'estime de soi et l'alliance aux soins.

L'interne et la médiatrice se sont rapidement intégrées à l'équipe pour y apporter leur spécificité. Celle-ci participe désormais aux Commissions des Usagers en tant qu'invitée. L'accompagnement rapproché et pluridisciplinaire favorise l'expression et la prise en compte d'un besoin personnalisé. La mobilité de l'équipe facilite l'adhésion au dispositif. L'équipe pluridisciplinaire veille à un travail clinique coordonné en son sein et avec les nombreux acteurs extérieurs.

Ces observations permettent de valider le dispositif de soin tel qu'il a été pensé lors de l'écriture du projet, venant en soutien des soins de secteur.

L'équipe soutient également le groupe d'éducation thérapeutique PEP'S, notamment par sa participation à l'animation des groupes.

L'équipe a établi un contact régulier avec les représentants d'Usagers de l'UNAFAM et Solidarité Réhabilitation: organisation de rencontres, tour des pavillons, permanences familles 2 fois par mois.

Enfin, elle poursuit son travail de réseau au-delà du Centre Hospitalier Valvert, auprès des partenaires suivants:

- Mairie d'Aubagne, CCAS d'Aubagne, journée de la Pair aidance
- Acteur du service public de l'emploi
- Associations de loisirs (cours de théâtre, de chant...).

Bilan et perspectives

- Poursuite du travail d'accompagnement de proximité des patients dans leur projet de vie, par l'inclusion sociale et professionnelle et le sentiment d'autoréalisation.
- Renforcement du travail de soutien aux familles par la proposition de bilans familiaux.
- Mise en place d'animation de groupes sur le CATTP de la Ciotat et à la sociothérapie.
- Animation d'un groupe de travail en vue de la rédaction du projet des usagers, en partenariat avec la CDU.
- Création d'un outil permettant la mise en œuvre des directives anticipées en psychiatrie sur tous les pôles du CH. Valvert, afin de favoriser l'appropriation de son usage par les équipes. Un groupe de travail soignants/soignés est organisé sur 3 dates.
- Poursuite du travail de réseau sur les différents secteurs, et avec les partenaires extérieurs, travaux de groupe ou évènements tels que les Assises de la Santé Mentale 2024, la Semaine d'Information en Santé Mentale etc.

Le projet de pérennisation du financement de l'unité permettant la stabilisation de l'équipe fait également l'objet de dépôts auprès de l'ARS.

CDU Santé Mentale Valvert

Rehab

DAP directives anticipées en psychiatrie

L'équipe de Réhabilitation psychosociale (Rehab) vous propose un groupe de travail sur Les DAP et la Prévention de la "crise"

Temps de rencontre patients/soignants

Mise en place d'un document partagé interne au CH. Valvert

Devenir acteur de sa santé

- vendredi 16/02 de 14h30 à 16h (salle rdc UMA 9)
- vendredi 15/03 de 14h30 à 16h (salle réunion coté salle des instances)
- jeudi 04/04 de 10h30 à 12h (salle rdc UMA 9)

CH VALVERT
75 Boulevard des Libançais
13011 Marseille
Eau UMA 9

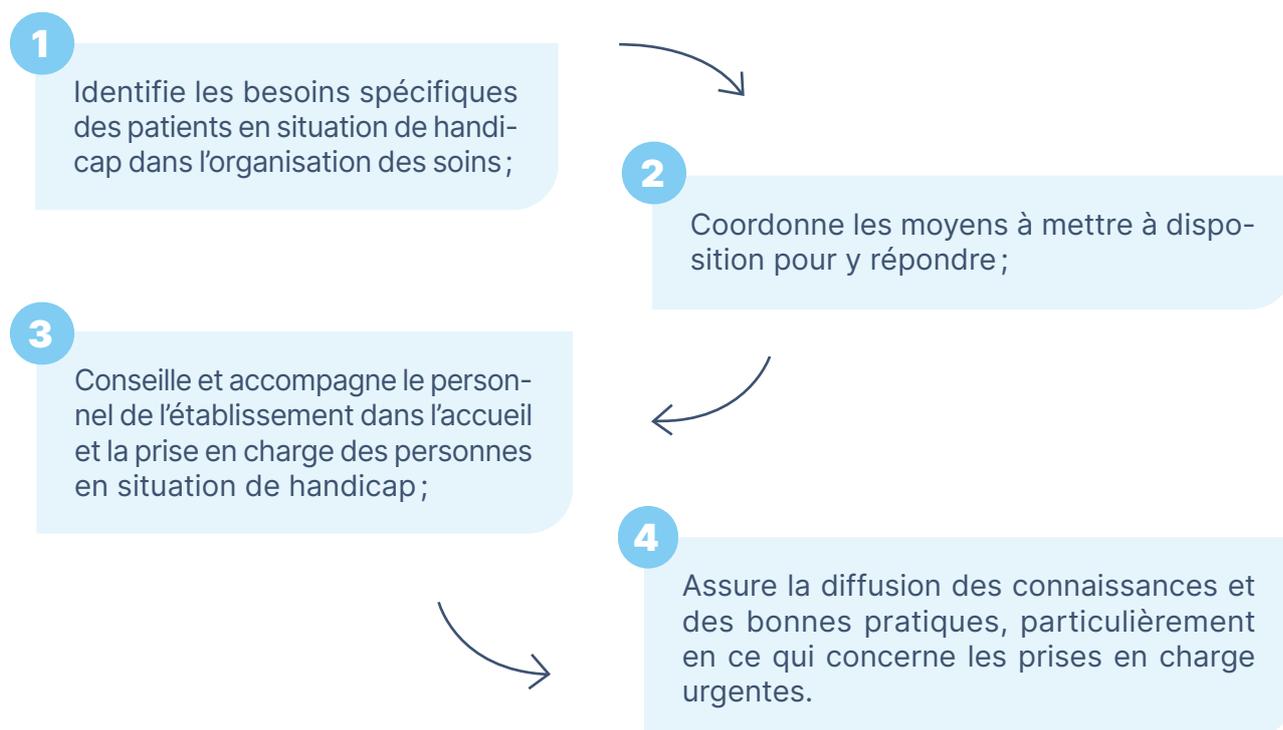
☎ 04 91 87 68 21
Merci de confirmer par mail votre présence
Ninan.Perez@ch-valvert.fr
rehab@ch-valvert.fr

Nomination d'un référent handicap

Le Décret n° 2022-1679 du 27 décembre 2022 relatif aux missions et au cadre de l'intervention du référent handicap dans le parcours du patient en établissement de santé a permis la désignation du Docteur Raphaël Curti le 30 mai 2023. Le référent handicap intervient dans le cadre de la prise en charge du patient en établissement de santé pendant son parcours de soins ou de prévention, programmé ou non, en hospitalisation complète ou en ambulatoire.

Il assure ses missions auprès des patients, ainsi que des équipes soignantes et administratives, dans le cadre du parcours du patient dans l'établissement de santé.

A ce titre, il :



Synthèse de l'année 2023 relative au travail institutionnel sur le moindre recours à l'isolement

Alors que la réflexion sur le moindre recours à l'isolement a débuté il y a plusieurs années, le travail s'est structuré depuis l'année 2022 autour de quatre groupes de travail :

- Groupe de travail Débats avec les patients
- Groupe de travail Débats avec les soignants
- Groupe de travail Recherche Alternatives à l'isolement
- Groupe de travail Recherche Formation

Par ailleurs, deux appels à projet ont été déposés ces deux dernières années pour soutenir le projet institutionnel de travail autour du moindre recours à l'isolement.

Ainsi, depuis l'année 2023 les deux groupes débat ont fusionné, pour laisser place à un groupe unique débats patients-soignants chaque mois, autour d'une thématique proposée par séance, selon un programme co-construit avec les patients.

Ainsi, les réunions sont préparées par les référents : 3 médecins, la documentaliste un cadre de santé et un patient. Un texte introductif documentant le sujet de la réunion est présenté par l'un des référents, puis le cadre de travail et les règles du débat éthique sont à chaque fois rappelés. Un tour de table permet ensuite à chacun de se présenter et de s'exprimer sur le sujet. Les débats réunissent chaque fois une quarantaine de personnes : professionnels étudiants, stagiaires et patients.

De nombreux retours positifs de ces réunions sont exprimés, tant de la part des patients que des étudiants qui soulignent la qualité du recueil de l'expérience patient dans ces groupes de travail.

Calendrier 2023 des rencontres

JEUDI 9 MARS 2023 : Qu'attend-on de l'accueil?

JEUDI 6 AVRIL 2023 : Qu'est-ce qui nous fait peur?

JEUDI 11 MAI 2023 : Les violences à l'hôpital

JEUDI 22 JUIN 2023 : Quelles médiations quand la parole échoue?

JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 : Quelle place pour la parole lors de la crise?

JEUDI 5 OCTOBRE 2023 : Quelles activités pour un moindre recours?

JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 : Bilan de l'année et perspectives

Certaines équipes ont pu se saisir des thèmes inscrits à l'ordre du jour pour en débattre en réunion communautaire ou lors d'activités thérapeutiques (ateliers journal notamment). Ainsi, il a été possible de recueillir des témoignages de patients « en différé » sur le thème traité. Concernant le groupe Recherche – Alternatives à l'isolement, il s'est orienté sur l'analyse de différentes situations cliniques où la question de la chambre d'isolement s'est posée. L'objectif de ce groupe est de dégager les alternatives possibles à la chambre d'isolement et de permettre des temps d'échanges sur les pratiques de réduction de la coercition et sur l'utilisation du matériel d'apaisement entre les différents services du CH Valvert. Le groupe s'est réuni régulièrement une fois par mois et l'ensemble des professionnels de l'établissement sont invités à participer.

Concernant le groupe Recherche – Formation, il s'est réuni régulièrement au cours de l'année 2023 et a ainsi pu poursuivre le travail amorcé en 2022, celui de la co-construction d'une formation commune pour l'ensemble du personnel de Valvert, les besoins, les attentes,

au regard des formations déjà proposées et dispensées (formation nouveaux arrivants, consolidation des savoirs).

Le travail entrepris dans ce groupe a permis de mettre en évidence une nécessité de construction de formation pour l'ensemble du personnel de l'établissement, quelle que soit la profession, afin de disposer d'une trame commune et ainsi de se soutenir d'un socle partagé en plus de la culture de soins présente au CH Valvert. La formation Soclecare a été choisie, car se soutenant des résultats de recherche en soins dans la pratique. Elle se fonde sur les résultats mis en évidence et caractérisés par le GRSIpsy dans son rapport : « L'impact de l'informel dans le travail infirmier en psychiatrie ». « L'initiative Soclecare les prolonge à travers le développement d'un langage commun pour les professionnels de la psychiatrie et par la mise à distance d'outils – dont le carnet du Soclecare envisagé comme un répertoire de ressources à disposition des soignants. L'élaboration de ce champ lexical commun répond au besoin de mettre en mots les interventions à dimension relationnelle qui

s'inscrivent dans le champ de l'informel et du quotidien du soin. » Cette formation débutera en 2024 pour l'ensemble des secteurs de Valvert (psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, psychiatrie de la personne âgée et psychiatrie adulte).

Aussi, un Groupe d'Analyse de Pratique a pu être déposé auprès de l'ANDPC à destination des infirmiers en santé mentale: « Prévention et prise en soin des situations d'agressivité et de violence. Analyse de situations cliniques ayant pour objectif un moindre recours aux mesures restrictives de liberté en psychiatrie. ». L'idée étant de pouvoir à distance de la situation de crise et sur plusieurs sessions de traiter, d'élaborer et de proposer des positionnements ultérieurs adéquats pour des situations cliniques similaires futures. Un groupe d'analyse de pratique est l'occasion de formaliser l'évaluation que fait l'équipe de la situation et qu'il puisse en découler un positionnement cohérent au regard des différents avis cliniques recueillis lors de la session. Il sera mis en place et proposé courant 2024. La perspective d'une formation DPC pourra permettre aux infirmiers de valider leur parcours DPC.

Plusieurs médecins ont pu bénéficier de la formation d'animateur de GAP fin 2023, ainsi il pourra être proposé en parallèle pour plusieurs groupes.

D'autres perspectives sont au travail, notamment une formation Groupe d'Entraînement pour l'Analyse de Situations Cliniques (G.E.A.Si.C).

L'engagement du Centre Hospitalier Valvert pour faire progresser les pratiques propices au moindre recours à la coercition ont fait l'objet de l'organisation d'une journée de travail organisée par l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) le 16 juin 2023, réunissant les représentants de 10 établissements à travers la France, intéressés au partage d'expérience.

Fonctions médico- techniques et supports aux soins

SOMMAIRE

Pharmacie & Finances

Achats & Logistique

Renouvellement d'autorisation
de la pharmacie à usage intérieur

Département d'Information Médicale

Rapport isolement contention

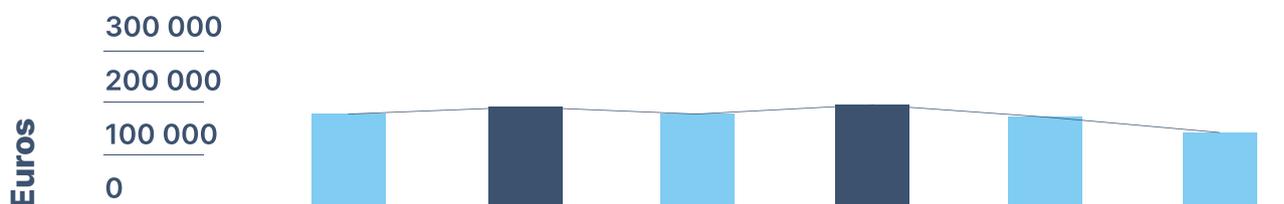
Rapport du Délégué à la Protection
des Données

Programme Hop'en

Chiffres Clefs

Pharmacie

- Le COMEDIMS a été organisé à 2 reprises le 27 juillet 23 et le 14 décembre 23
- Dépenses de médicaments et de dispositifs médicaux ont fortement chuté: plus de 22000€ pour les médicaments et plus de 7000€ pour les dispositifs médicaux. L'explication est liée à une chute importante de certains coûts et éloignement de la pandémie de Covid.



	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ACHATS	181 544	186 590	187 464	199 530	176 345	145 826
CONSOMMATION	180 919	193 446	186 167	200 043	178 626	145 055

3-1 Evolution de la consommation en valeur des spécialités pharmaceutiques dans les unités temps plein de l'hôpital entre 2021 et 2023:

	LES LAVANDES	LES CÈDRES	LES LILAS	LES TILLEULS	LES BOUGAINVILLÉES	L'ÉTOILE	LA CALANQUE	LE CACC
	UF 3622	UF 3521	UF 3721	UF 3822	UF 3823 ET 3831	UF 3921	UF 3121	UF 3200
2021	23 528,87	40 155,22	22 254,30	21 767,84	999,01	12 155,42	16 109,32	3 912,74
2022	19 142,85	29 148,78	25 509,58	17 154,23	6 632,97	14 531,46	12 678,20	2 663,77
2023	20 851,96	21 456,74	22 876,68	19 498,86	4 280,06	14 266,59	7 084,05	3 238,07

Les dépenses médicamenteuses de l'année 2023 ont globalement diminué dans les des unités temps plein de l'hôpital (Les Cèdres présentent pour la 2^e année consécutive la diminution la plus marquée avec pour conséquence des dépenses désormais similaires aux autre unités de soins). A l'inverse, trois unités ont vu leurs dépenses légèrement augmenter (Les Lavandes, Les Tilleuls, Le CACC).

L'année 2023 a revêtu une importance particulière pour le pôle pharmacie car elle s'est inscrite dans la perspective de répondre à 2 grands rendez-vous successifs : le renouvellement de l'autorisation d'exercer accordé à la PUI par l'ARS et la certification conduite par les visiteurs-experts de la Haute Autorité de Santé. L'élaboration des dossiers et les visites sur site qui s'en sont suivies ont permis de garantir que les niveaux d'exigences attendus avaient été atteints. Pour autant, les missions de la PUI continuent d'évoluer, notamment au plus près des patients et le retour du CAQES demande de développer plus encore la pharmacie clinique, les entretiens pharmaceutiques et le positionnement à terme de la PUI dans une démarche de cotation des actes. Dans ce contexte, l'évolution du pôle Pharmacie au-delà de son périmètre actuel, permettra aux pharmaciens de travailler en étroite collaboration avec les médecins somaticiens pour répondre aux enjeux à venir.

Finances

- ↘ 735 titres de recettes au 30 novembre 2023
- ↘ 8 417 mandats au 30 novembre 2023
- ↘ 989 Fournisseurs
- ↘ 5 REGIES et 1 100 BONS

Achats

- ↘ 107 marchés passés au 30 novembre 2023
- ↘ 246 marchés en cours au 30 novembre 2023 dont 54 marchés GHT
- ↘ 151 marchés gérés par le CH VALVERT

Logistique

- ↘ BLANCHISSERIE : 65 Tonnes de linge traitées en 2023 au 30 novembre 2023
- ↘ TRANSPORTS :
 - ↘ 176 patients transportés au 30 novembre 2023
 - ↘ 270 000 km parcourus au 30 novembre 2023
- ↘ RESTAURATION : 13 550 repas servis au 30 octobre 2023
- ↘ GESTION DES DECHETS :
 - ↘ 17 Tonnes d'encombrants en bennes de 16 m² au 20 novembre 2023
 - ↘ 180 tonnes de DAOM en conteneurs de 660 l au 20 novembre 2023

Renouvellement d'autorisation de la pharmacie à usage intérieur

L'année 2023 a été marquée par la visite de certification, l'aboutissement de divers engagements de la PUI du CH Valvert tels que le renforcement de la sécurisation du circuit du médicament (mise à jour de la liste des médicaments à risque, communication pharmaceutique renforcée auprès des équipes de soins) et la poursuite du déploiement de la conciliation médicamenteuse.

A ces points essentiels s'est ajouté en juin le renouvellement d'autorisation de la pharmacie à usage intérieur du CH Valvert qui a nécessité l'élaboration d'un mémoire explorant dans son intégralité l'organisation du service et l'ensemble des activités afférentes. Le mémoire assorti de ses nombreuses annexes a été rédigé sur la base des textes réglementaires encadrant l'activité pharmaceutique, tels que figurant dans le référentiel d'évaluation des demandes d'autorisation des pharmacies à usage intérieur de l'Ordre des Pharmaciens. La base documentaire de l'hôpital, actualisée,

a également été enrichie des dernières évolutions réglementaires. Ce travail transmis à l'ARS PACA le 30 juin 2023 s'est fait en étroite collaboration avec la Direction CAPPSI et a répondu aux attendus formulés par l'ARS PACA. Dans le cadre de ce processus, celle-ci a diligenté des inspecteurs de Santé Publique afin de contrôler la conformité et l'adéquation des éléments figurant dans le dossier de demande de renouvellement d'agrément vis-à-vis de ceux constatés sur site. L'agrément a été obtenu sans réserves à l'issue de cette visite.

Département d'Information Médicale

L'année 2023 est marquée par le passage complet du relai entre le Dr Guinard et le Dr Curti. Un projet de renfort des effectifs du DIM s'est mis en place avec un budget d'un ETP CDD de TIM sur 12 mois. En raison de l'absence de candidature de TIM titulaire et de nombreuses candidatures d'AMA ne rassemblant pas la qualité requise pour le poste, celui-ci a été difficile à pourvoir.

1. Le RIM-P

Une réflexion de fond sur l'harmonisation de la cotation des actes entre les pôles a été opérée pendant l'année 2023 et a abouti à la mise à jour de la notice des règles de cotation des actes. Comme chaque année, le DIM renseigne la partie « activité » de la SAE (statistique annuelle de l'établissement). Celle-ci inclut d'autres données, notamment de ressources humaines, transmises à la plateforme des données hospitalières de l'ATIH, elle-même intégrée dans le SNDS (Système National des Données de Santé).

2. L'assistance aux utilisateurs de Cariatides, la surveillance de l'intégration des résultats de laboratoire, etc.

La surveillance de la transmission des résultats de laboratoire constitue un autre exemple du travail quotidien, peu visible mais nécessaire à la continuité du service, réalisé par les deux techniciennes en information médicale, en lien avec le service informatique et le laboratoire de biologie du C.H. Aubagne.

La transmission de la correspondance vers le DMP et l'intégration de l'annuaire MSSanté sont maintenant opérationnelles et sont des modules qui ont été largement utilisés par les AMA et médecins.

3. Les IQSS Psy

La campagne 2023 sur les IQSS a interrogé la qualité de la lettre de liaison, l'évaluation de la douleur, l'évaluation cardio-vasculaire et métabolique, le repérage et l'aide à l'arrêt des addictions en hospitalisation temps plein ainsi qu'une nouveauté en 2023 : ces 4 derniers indicateurs sur la file active ambulatoire. Il a concerné 75 patients sur l'hospitalisation temps plein et 85 patients sur l'ambulatoire.

4. Les « statistiques » diverses

En 2023, hors traitements réglementaires et suppléments détaillés systématiquement mis en ligne sur intranet, 79 demandes spécifiques de traitements de données ont été honorées (9 en moins par rapport à 2022, soit - 10 % environ).

5. L'identitéVigilance

Un travail quotidien de vérification des données d'identification dans les dossiers patients nouvellement créés, ainsi que le traitement des doublons éventuels, ont été poursuivis de manière rigoureuse, avec l'aide du logiciel ID@XX.

La mise en place unilatérale du logiciel PASTEL pour la GAM a nécessité une formation du personnel créateur d'identité de l'établissement (AMA, médecin, quelques IDE) et un fort support de la part du DIM pour les utilisateurs. A la fin 2023 nous constatons que sauf exception, PASTEL est désormais utilisé pour la création d'identité.

Le DIM, aidé d'un agent du bureau des entrées à 0.5 ETP continu le travail de « Back office » pour qualifier les identités qui n'ont pas pu l'être automatiquement lors de leur création. Le taux total pour l'établissement en décembre 2023 est de 29,78 %.

Un travail sur la sensibilisation du public à la présentation des documents d'identité pour l'ambulatoire a été réalisé entre le CIV et Mme Couzinier.

La CIV du GHT (à laquelle nous participons avec les autres établissements), s'est quant à elle réunie à 2 reprises en 2023 : les 09/03 et 28/09.

Une procédure concernant la conduite à tenir lors d'une suspicion d'usurpation d'identité a été rédigée, elle sera validée en COQASS en 2024.

6. Le projet Axigate Psy GHT Hôpitaux de Provence

Le travail préparatoire au déploiement d'Axigate psy s'est poursuivi en 2023. Il est acté la mise en place d'une instance récurrente le mercredi matin nommée « réunion technico-fonctionnelle » une fois par mois, réunissant les DIM et les responsables SI des établissements psy du GHT13.

Par ailleurs très peu des modifications issues des 12 groupes de travail métiers ont été réalisées :

- Accessibilité/Confidentialité/Partage
- Structure du dossier PSY (dont Projet Thérapeutique)
- Dossier de soins
- Dossier social
- Isolement/Contention
- Pharmacie – Circuit du médicament + Ambulatoire (conciliation médicamenteuse)
- Dossier médico-administratif (Identités - Mouvements – Bureautique - Soins Sans Consentement)
- Outils DIM (Listes – Requêtes – Analyses des données)
- Spécificités Pédopsychiatrie
- Spécificités Addictologie
- Spécificités Urgences / liaison
- Spécificités milieu Pénitentiaire (SMPR, UHSA, liaison avec UCSA et UHSI)

Ainsi qu'aux autres travaux, plus spécifiquement techniques :

- Interface Planipsy-Axigate
- Reprise de données de Cariatides

Un groupe de travail local, impliquant les catégories pro : médecins, AMA, Cadres, AS a été constitué pour débiter la manipulation du logiciel et faire émerger des agents qui pourront aider le DIM à la formation pour l'utilisation d'Axigate lors de la bascule. Ce groupe s'est réuni le mardi après-midi lors de 4 sessions pour l'instant.

7. Le pilotage médico-économique

Un projet d'acquisition d'un outil permettant de visualiser l'effets de l'activité sur la dotation à la file active (DFA) a été mené. Il en ressort que PMSI Pilote, le logiciel choisi par le GHT possède cette fonction. Elle n'est pas encore fonctionnelle pour le CH Valvert et nous espérons qu'elle sera en 2024.

Le DIM a participé aux réunions de dialogue de gestion avec les pôles :

- ↘ Pôle de psychiatrie générale le 18/04
- ↘ Pôle de psychiatrie de la personne âgée le 29/03
- ↘ Pôle de psychiatrie infanto-juvénile et de l'autisme le 18/04

8. les formations

Formation des nouveaux agents à Cariatides : 79 formations individuelles + 2 sessions collectives pour 24 internes (avec supplément identitovigilance).

Rapport isolement contention

Rapport Annuel 2023 Isolement Thérapeutique Élément Quantitatifs

DR R. CURTI, DIM

Les données quantitatives présentées ci-après répondent aux exigences de l'Instruction DGOS/R4/DGS/SP4/2017/109 du 29 mars 2017 « relative à la politique de réduction des pratiques d'isolement et de contention au sein des établissements de santé autorisés en psychiatrie et désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé pour assurer des soins psychiatriques sans consentement ».

Elles répondent de surcroît aux interprétations différentes pouvant être données à l'item « pourcentage de patients en soins sans consentement ayant fait l'objet d'une mesure ».

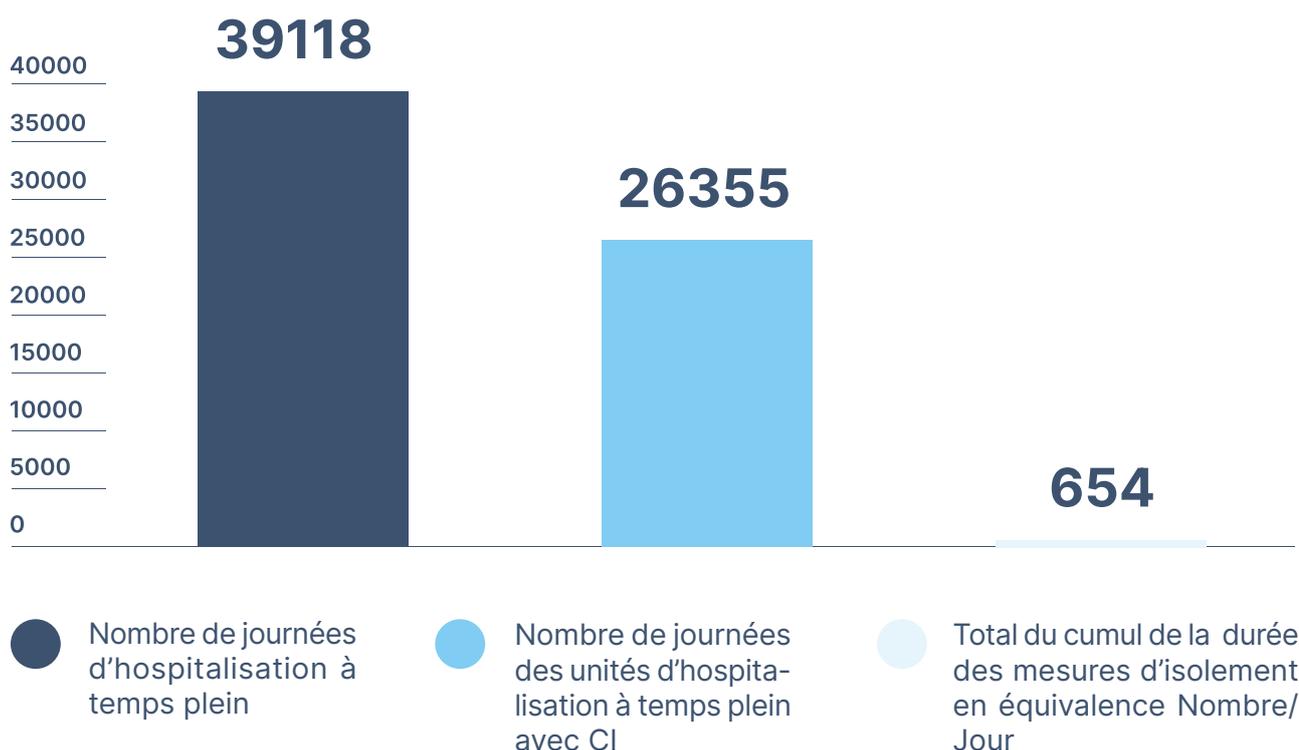
Un avertissement, ou un rappel, préalable à l'exposition des données quantitatives relatives aux mesures d'isolement des patients, nous apparaît devoir s'imposer : l'article 72 de la loi 2016-41 de modernisation de notre système de santé instaurant le registre des isolements et contentions, tout comme l'ensemble des publications de la HAS à ce sujet, ne disent mot du contexte institutionnel dans lequel sont décidées ces mesures, éléments qui échappent au registre alors qu'ils méritent tout autant l'intérêt du gouvernement, du législateur, de l'autorité judiciaire, des citoyens et bien sûr des professionnels de santé mentale. Par contexte institutionnel, nous entendons ici en premier lieu **le caractère ouvert ou fermé de l'unité d'hospitalisation** dans laquelle est décidée ou non une mesure d'isolement. En effet, faut-il considérer les patients hospitalisés dans une unité fermée comme « non isolés », « à demi isolés » ou « isolés » ? Dans le monde pénitentiaire, en dépit de la variabilité de la restriction de la liberté d'aller et de venir d'un établissement à l'autre, la définition de l'isolement apparaît plus claire, car elle identifie un « quartier » spécifique (à ne pas confondre avec un autre, le « quartier disciplinaire »), régi par des règles particulières et sur fond commun d'incarcération. Rien de tel en psychiatrie, où faute de la donnée minimale sur le caractère ouvert ou fermé des unités d'hospitalisation, le registre des isolements se voit réduit à la partie émergée de l'iceberg et n'autorise donc à lui seul aucune comparaison d'un établissement à l'autre.

Les données ci-dessous présentées n'ont donc de sens qu'après avoir rappelé que :

1. au C.H. Valvert, l'ensemble des unités d'hospitalisation à temps plein sont des unités dont la porte principale est ouverte tous les jours de 7 heures à 19 heures ;
2. au C.H. Valvert, l'isolement se pratique exhaustivement en chambres dédiées à cet usage exclusif, et connaît deux modes distincts : strict d'une part, et aménagé d'autre part (repas, horaires...)
3. au C.H. Valvert, la contention mécanique est proscrite.

1251 (+2.7%) patients, sur une file active totale de **10 044 (+3.2%)**, soit **12.4% (+30%)** de nos patients, ont été hospitalisés à temps complet en 2023, réalisant un total de **41 731 journées (+6.8%)**. Parmi celles-ci, **26 355 (+8.2%)** journées ont été réalisées dans les 4 unités (sur 6) disposant chacune de 2 chambres d'isolement pour une file active de **957 patients**. La durée totale des isolements s'élève à **654 jours (+12%)**, calculée à partir du registre.

Année 2023 - Comparatif en nombres de journée temps plein / Journée Iso

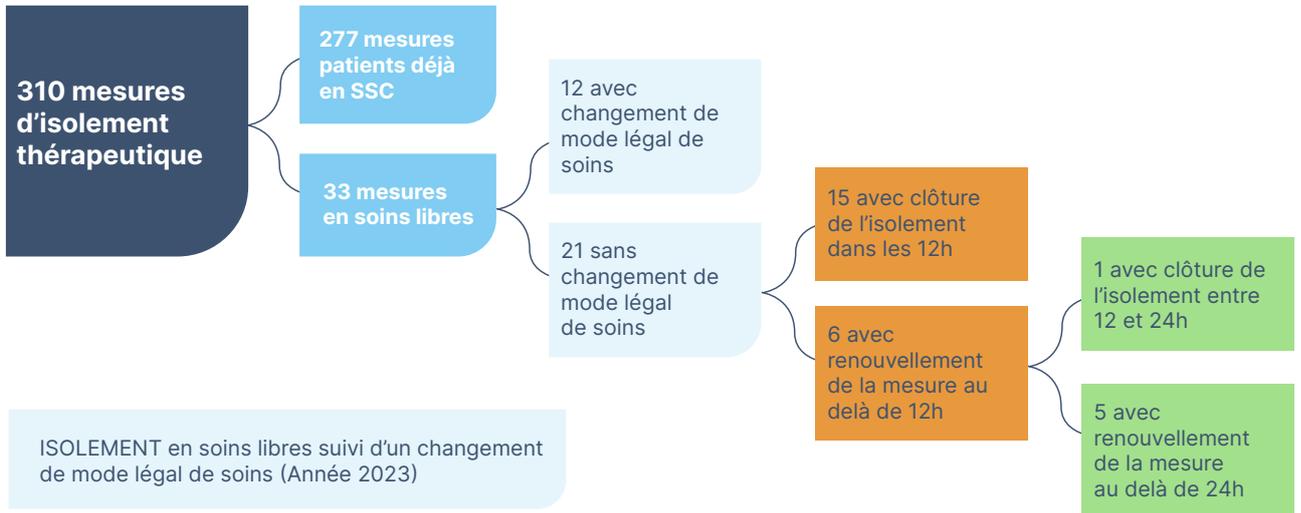


Parmi ces **957 patients** hospitalisés à temps plein (+2%), 378 (soit **39%**) l'ont été sans consentement au moins une fois dans l'année (non compris les mineurs), réalisant **530 séjours** et **12241 journées (29% des journées)**. L'âge moyen des patients en isolement est de 37.6 ans, et on observe une sur représentation du sexe masculin (**64%**) sans différence significative par rapport à 2022.

310 mesures (+19.6%) d'isolement thérapeutique ont été réalisées en **2023**, concernant **141 patients (+0%)**. Parmi ces **310 mesures**, **275 (soit 89%)** ont concerné des patients déjà en soins sans consentement (SSC) avant la décision d'isolement thérapeutique.

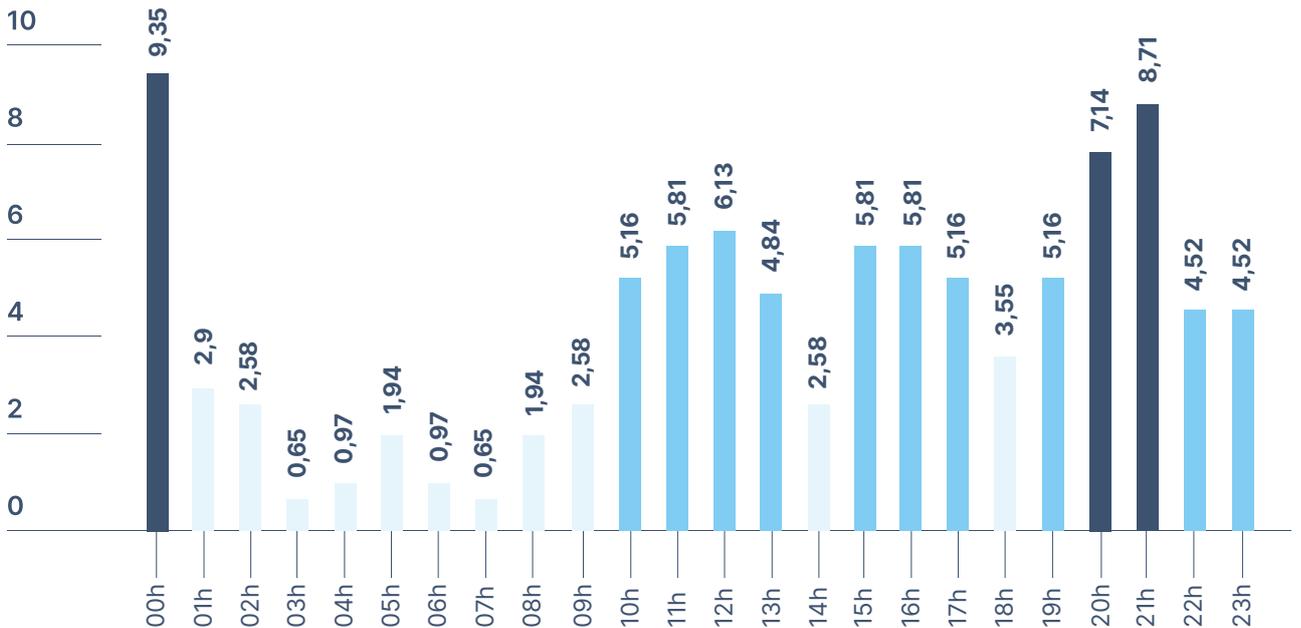
132 patients (+0%) en SSC ont été placés en isolement thérapeutique, incluant ceux pour les-

quels la mesure de SSC a pu être réalisée simultanément ou dans les 24 heures après la mise en chambre d'isolement. Ces **132 patients** représentent **35 % des 378 patients hospitalisés** en SSC. **33 mesures** (+15 %) d'isolement ont été réalisées alors que les patients se trouvaient en soins libres au moment de la décision. Parmi celles-ci, **12 mesures** ont été suivies d'une mise en soins sans consentement dans les 12 heures et **21 sont restées en soin libre**. Sur ces **21, 15 mesures** ont été levées dans les 12 heures et **6 ont été renouvelées** au-delà de 12 heures suivant la décision initiale d'isolement. **5 seule** mesure a été prolongée au-delà de 24 heures alors que les patients étaient encore en service libre.



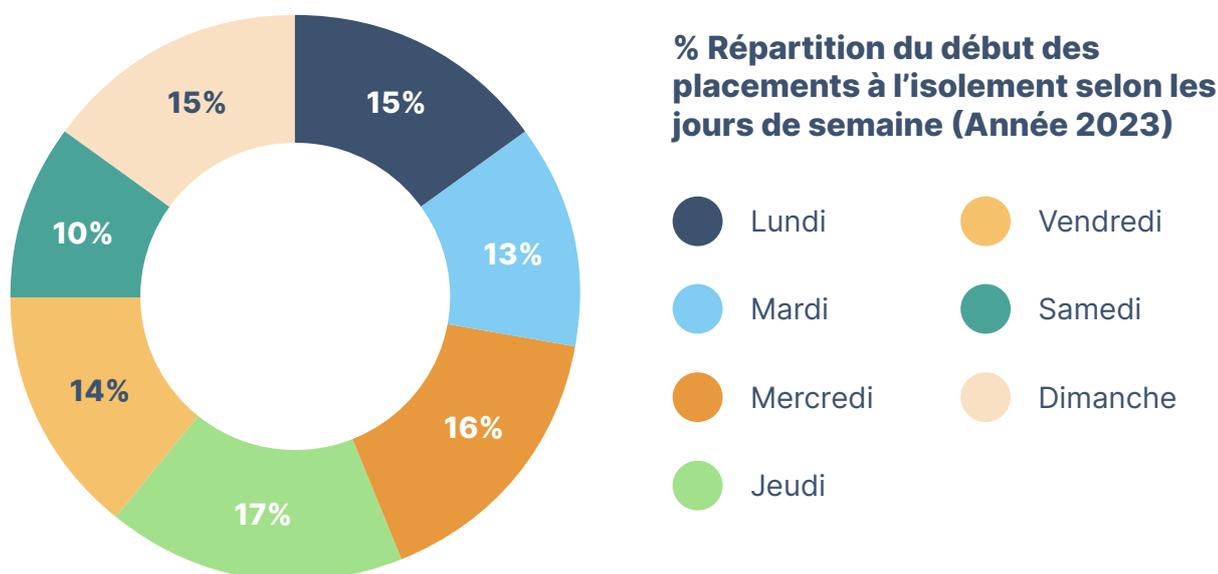
Concernant la ventilation des décisions initiales d'isolement selon les horaires de la journée, on observe des épisodes de surpondération pour les tranches horaires de **midi, 20h - 21h et minuit**.

% Répartition en pourcentage du début des placements à l'isolement selon les tranches horaires de la journée - Année 2023



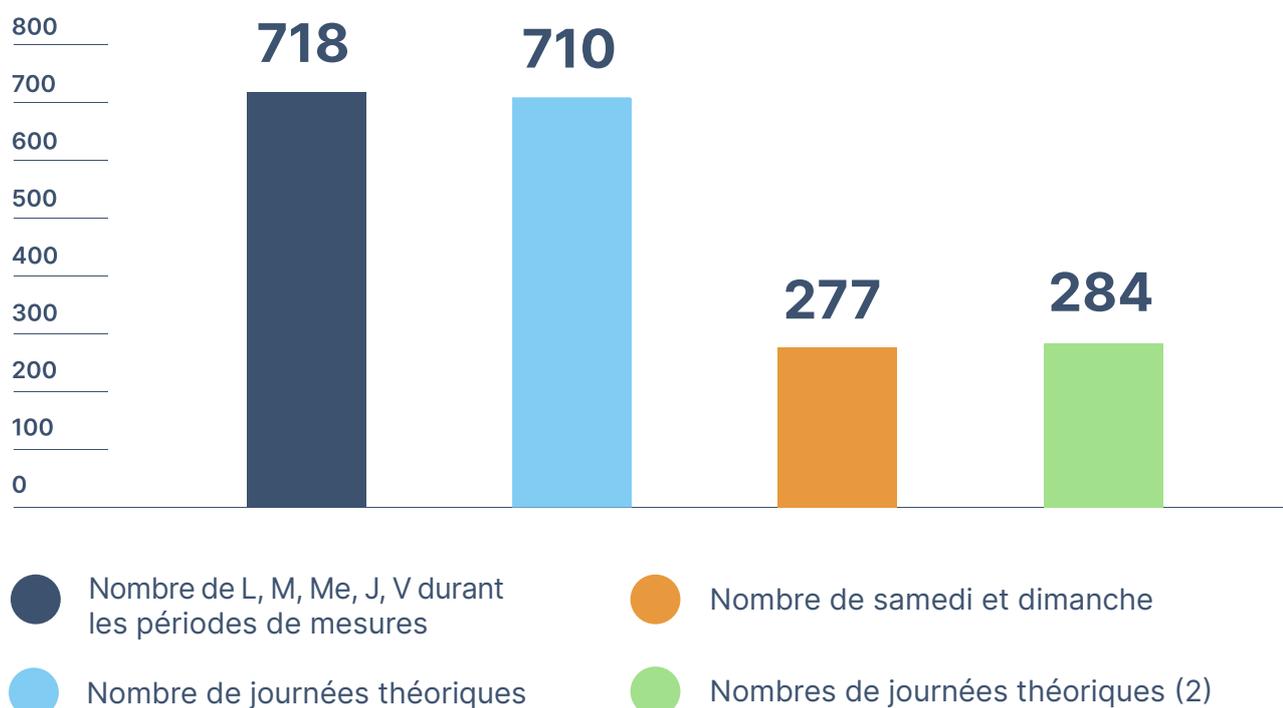
Comme l'année dernière les décisions initiales d'isolement apparaissent légèrement moins fréquentes les samedis et dimanches que les jours de semaine. En semaine tous les jours paraissent équivalents. Ce même constat au cours des 5 dernières années pourrait susciter la

recherche de facteurs explicatifs: fréquence des admissions selon les jours et heures, part relative des décisions initiales selon que le médecin est celui de l'unité ou celui de permanence, nombre de patients présents dans les unités (permissionnaires du weekend), etc.



Quant aux jours d'occupation partielle ou H24 des chambres d'isolement, indépendamment des jours de décisions initiales, on observe une homogénéité quasi parfaite entre les 5 jours de semaine. Seul le samedi représente cette année une proportion moindre des mises en isolement. L'étude de la ventilation des journées d'isolement entre la semaine et le week-end montre une répartition homogène du lundi au dimanche: **718 journées** réalisés pour **710 théoriques** du lundi au vendredi soit **un rapport de 1.01**, et **277 réalisées** pour **281 théoriques** le samedi et le dimanche soit **un rapport de 0.97**. Il n'y a donc pas de dérive de pratique entre la semaine et le week-end, dont témoignerait une sur-occupation relative des CI le weekend. On observe plutôt une occupation réelle des CI plutôt moindre le weekend.

Année 2023



L'étude des durées moyenne, médiane et de l'écart-type des mesures d'isolement s'effectue pour 2023 à l'aune de la méthode inaugurée en 2019. L'examen de l'ensemble des mesures conduit en effet à les partitionner d'emblée, car 4 types de MCI correspondant à des parcours de soins bien différents se dégagent, dont la réunion dans le registre génère un facteur de confusion majeur :

- Les MCI « ordinaires », qui représentent de très loin la part la plus importante ;
- Les MCI de patients hospitalisés dans l'unité pour personnes âgées (ne disposant pas de CI) et hébergés pour ce faire dans une des 4 unités d'admission pour adultes ;
- Les hospitalisations en SPDRE de personnes détenues, au titre de l'article D398 du code de procédure pénale, pour lesquelles la MCI peut couvrir la totalité du séjour ;
- Les MCI prolongées (ou itératives) dans l'attente d'un transfert en UMD, assorties d'une demande de transformation de la mesure d'hospitalisation en SPDRE (si tel n'était déjà pas le cas).

Le tableau ci-dessous résume la dispersion des données relatives à ces 4 groupes de mesures d'isolement :

(141 patients au total)	Isolements « ordinaires »	Isolements de patients ≥ 65 ans	Isolements de patients détenus D398	Patient tirés à part car atypiques
Nbre patients	126	7	6	2
Nbre mesures	278	9	7	43
Durée moyenne registre	2 jour 6 heures	48 heures	5 jours 7 heures	17 heures
Durée médiane registre	1 jour 12 heures	12 heures	5 jours 12 heures	12 heures
Durée Max registre	16 jours	10 jours	12 jours	1 jours 20 heures
Durée Min registre	16 minutes	12 heures	19 heures	16 minutes
Ecart-type registre	57.6 heures	57 heures	97 heures	15 heures

Nous avons tiré à part 2 patients cette année car leur situation était atypique, ne pouvant être assimilée aux isolements habituels et représentant une proportion importante des mesures. L'une présente une problématique psychopathologique où elle est en demande de CI avec des passages extrêmement nombreux et très court. L'autre est une patiente avec déficience intellectuelle, non communicante, venue plusieurs fois cette année dans un contexte d'agressivité extrême avec un risque d'agression des patients et des soignants sans accès possible aux alternatives à l'isolement du fait de l'inadéquation du pavillon à la problématique de fond.

La durée des isolements dits « ordinaires » (ce terme signifiant seulement « patients ni âgés de 65 ans et plus, ni tirés à part car atypique ») est extrêmement dispersée, encore davantage qu'en 2022 (ce que traduisent l'écart entre moyenne et médiane d'une part, l'écart entre les durées minimale et maximale d'autre part, et l'écart-type enfin). Les isolements dits « ordinaires » recouvrent en effet à la fois les isolements « stricts » et les isolements « aménagés » plus durables. La seule étude du registre ne permet pas une analyse distincte de ces 2 types d'isolement, le second succédant en règle générale au premier lorsque la mesure est maintenue au-delà de quelques jours. Toutefois on distingue 2 populations de mesures, une groupe d'isolement court (40 %) inférieur ou égal à 12h et un groupe d'isolement long (14 %) supérieur à 96h.

L'isolement des personnes > à 65 ans a augmenté en temps total du fait d'un seul patient mais parallèlement il a concerné moins de patient (-2).

L'isolement des détenus a fortement augmenté en temps total (37j) pour un nombre de mesure équivalent. Il faut noter que seulement 6 détenus sur 9 hospitalisé dans l'année ont été mis en isolement faisant tomber le dogme de la mise en isolement systématique.

CONCLUSIONS

L'année 2023 voit une ré-augmentation du temps total d'isolement (645j vs 582j) et du nombre de mesure (310 vs 259) malgré la poursuite du travail institutionnel au sein de CH Valvert sur les alternatives à l'isolement.

Le nombre de patients concernés reste lui stable (141 vs 141).

La tendance à l'augmentation du nombre de jour total augmente donc depuis 2021(487j)

Malgré cela on note :

1. **La légère réduction du ratio patients mis en isolement / patients hospitalisés dans les 4 unités disposant d'isolement se poursuit comme en 2022 : 141/957 soit 14 % en 2023 contre 15 % en 2022 et 18,2 % en 2021.**
2. La stabilité du ratio nombre de mesures d'isolement / nombre de journées en soins sans consentement : 654 / 12241 soit 5.3 % en 2023 contre 582 / 11253 soit 5.1 % en 2022.
3. Enfin, notons que certaines mesures sur les séjours « ordinaires » peuvent encore être longues mais qu'elles correspondent souvent à des isolements aménagés où le patient sort et prend ses repas normalement et parfois ne fait que passer les nuits en CI.

Rapport DPO

En 2023, le CH Valvert a poursuivi le travail d'engagement dans une démarche de protection des données à caractère personnel en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

1. Les formations de la Déléguée à la Protection des Données

La DPO a suivi en 2023 des sessions de formation.

- « L'instruction par la CNIL des demandes d'autorisation relatives aux traitements dans le domaine de la santé » – Webinaire CNIL mardi 7 février 2023
- « RGPD et cycle de vie des documents » Webinaire Xdemat et DPO consulting – 4 avril 2023
- « Elaborer une procédure « - Par Ilda – 1.5 jours (19 avril et 6 septembre 2023)
- « Atelier RGPD – Les responsabilités des acteurs » – Module 3 – CNIL Mai 2023
- « Partage d'outil: programme de maturité RGPD issu de la CNIL » - Webinaire AFCDP par Lucy SAVARY – DPO Groupe Alixio et AEF info -15 juin 2023
- Journée RGPD - CNIL Marseille CCI Aix-Marseille Provence - 4 juillet 2023 (actualités en matière de protection des données, au métier de délégué(e) à la protection des données (DPO), à la chaîne répressive de la CNIL et à la gestion des risques cyber).
- Journée Régionale CAPSI du 14 septembre 2023 à Aix-en-Provence. Journée axée sur la cybersécurité et la conformité numérique

2. Le réseau professionnel DPO

Le Centre hospitalier Valvert a renouvelé son adhésion à l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) afin de bénéficier de l'expertise des DPO de l'association au travers d'échanges sur les pratiques professionnelles. Outre la DPO, quatre membres du Comité RGPD ont la possibilité d'accéder aux informations diffusées sur « Agora-afcdp », la plateforme collaborative de l'association.

3. Le Comité RGPD

Le Comité RGPD est composé de 7 membres actifs issus des différents services administratifs et supports du Centre Hospitalier Valvert.

Le comité RGPD s'est réuni 4 fois: le 28 février 2023, le 11 avril 2023, le 27 juin 2023, le 7 novembre 2023.

Son rôle est de :

1

Veiller à la conformité des traitements de données ;

2

Contrôler l'effectivité des règles.

Questions mises à l'ordre du jour en cette année 2023 :

- Information RGPD Etablissement (mise à jour de la Politique de confidentialité sur le site internet, livret d'accueil)
- Minimisation des données transmises à SOFAXIS (courtier français en assurances, prestataire pour le risque AT pour les titulaires et stagiaires de l'établissement.)
- Problèmes des mails des patients et de la gestion des accès pris en charge par les ASE
- Captations vidéo de séances à des fins d'évaluation et de diagnostic, quel stockage sécurisé et quelles durées de conservation ?
- Cybercafé de la Sociothérapie: le réseau Internet. Nécessité de mettre en place un réseau indépendant avec traçabilité conservée.
- Messagerie sécurisée de santé

4. Mise à jour du registre des traitements de données à caractère personnel

Fiche de traitement Osiris interprétariat (Fiche 1.09)

Fiche de traitement Programme RECOS (Fiche 7.14)

Fiche de traitement Formulaire contact urgence DRH (Fiche 14.17)

5. Sous-traitance

Etude de la conformité Solution ELAP Full Web pour la gestion des dossiers par le service des majeurs protégés.

6. Sensibilisation au RGPD – Action établissement

Sensibilisation au RGPD par la DPO – Equipe de la DRH – Mai 2023 - 1h30

7. L'information relative à la protection des données à caractère personnel

Afin de répondre à l'exigence de transparence quant à l'utilisation des données à caractère personnel, des documents d'information destinés au personnel et aux patients ont été réalisés avec le souci de délivrer une information concise, facile à comprendre et formulée en des termes clairs et simples.

TYPOLOGIE DES DOCUMENTS	PUBLIC CIBLE	VECTEURS D'INFORMATION	NIVEAU
Politique de protection des données à caractère personnel du CH Valvert – Ajout de la mention d'information sur le recueil des indicateurs de qualité et de sécurité des soins.	Patients	Site Web CH Valvert via Lien hypertexte QRcode	Information RGPD détaillée et argumentée. Niveau 2
Information RGPD version courte	Patients	Livret d'accueil	Information générale. Niveau 1
Affiche RGPD FALC (Facile à Lire et à Comprendre)	Patients	Affichage dans les services	Sensibilisation et information brève Pictogrammes. Niveau 1
Information délivrée par Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) ; mobile de l'autisme (UMDA) pour l'enfant et l'adolescent ; Unité Mobile Autisme Adultes « LES MAKARAS » ; ELIPS AJA (Equipe de Liaison et d'Interventions Précoces pour Adolescents et Jeunes Adultes) ; Dispositif Soins Adolescents (DSA) ; Unité Mobile Autisme Adultes « LES MAKARAS » ; ELIPS AJA (Equipe de Liaison et d'Interventions Précoces pour Adolescents et Jeunes Adultes) ; Dispositif Soins Adolescents (DSA) ; Unité mobile de Psychiatrie de la Personne âgée. Dans le cadre des actes réalisés en télémédecine.	Patient ou son représentant légal	SMS	Information générale niveau 1
Formulaire de consentement du patient identito-vigilance CACC	Patient (CACC)	Formulaire consentement exprès	Information détaillée niveau 2

8. Demandes d'exercice de droits

Aucune demande d'exercice de droits n'a été déposée auprès de la Direction du CH Valvert ou de la DPO. Les demandes d'accès au dossier médical ne sont pas ici prises en compte. Elles font l'objet d'une procédure qui ne ressortit pas de la compétence de la DPO.

9. Incidents ou violation de données à caractère personnel

Aucun incident ou violation de données n'a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Programme HOP'EN

Le Centre Hospitalier Valvert s'est engagé depuis plusieurs années dans le programme HOP'EN qui vise à poursuivre les efforts engagés par les établissements de santé dans leur transformation numérique et leur modernisation.

Ainsi, les établissements de santé, quels que soient leur statut, leur taille et leur activité, devaient atteindre un palier de maturité de leur système d'information avant le 31 octobre 2023.

Le Centre Hospitalier Valvert avait déjà satisfait aux prérequis déposés en septembre 2022.

Cette année les indicateurs d'atteintes des indicateurs correspondant à deux domaines fonctionnels ont été déposés le 26 octobre 2023 :

Le Centre Hospitalier Valvert devait justifier de l'atteinte et du maintien des cibles d'usage du domaine D2 du programme HOP'EN au plus tard le 31/10/2023 sur une période d'observation d'un mois afin de démontrer son engagement dans le développement du dossier patient informatisé, de l'interopérabilité et du Dossier Médical Partagé.

Le Centre Hospitalier Valvert devait justifier de l'atteinte et du maintien des cibles d'usage du domaine D6 pour le 31/10/2023 sur une période d'observation d'un mois, ce domaine visant à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité du temps soignant. Ainsi, ce domaine couvre : l'alimentation du DMP, l'usage de la messagerie sécurisée MSSANTE et le maintien de l'annuaire des correspondants de l'établissement.

Le Centre Hospitalier Valvert a retenu le mois de Septembre 2023 pour la période d'observation et l'ensemble des indicateurs a été atteint.

Cet intense travail du service informatique et du DIM permettra de bénéficier d'un peu plus de 400 000€ de financements pour les investissements dans le nouveau Dossier Patient Informatisé (DPI).

